

La Scolarisation des Mineurs Isolés en France

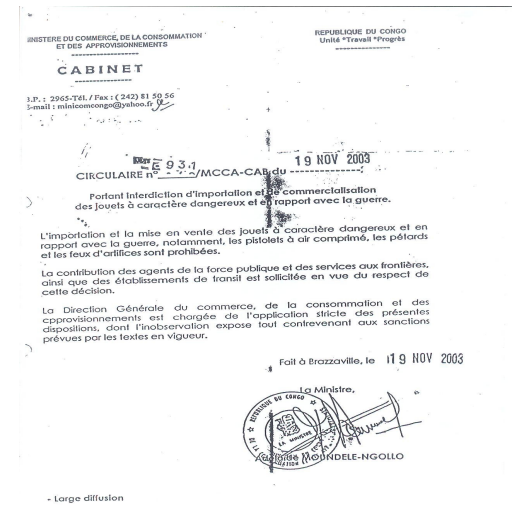
La Formation Professionnelle



Quelques circulaires importantes...

Circulaire du 20 mars 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère

Circulaire du 25 avril 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère



L'accueil des mineurs isolés étrangers répond à une triple exigence...

- L'obligation de scolarisation pour les moins de 16 ans.
- L'aide à la poursuite des études
- L'accès à la qualification et à une préparation à l'insertion professionnelle.

Difficultés principales lors d'une inscription

- **Rupture scolaire** depuis plusieurs semaines, mois ou années
- **Systemes** et Programmes scolaires **différents** d'un pays à un autre
- **Langue** française non maîtrisée



Le CASNAV

Ses missions:

- Prend en charge l'accompagnement et l'intégration scolaire de tous les jeunes arrivants en France de 6 à 16 ans sans maîtrise suffisante de la langue française
- Intégration du jeune, après un temps d'adaptation au système éducatif, à une classe dite « banale »
- Aide aux équipes pédagogiques et éducatives
- Instance de médiation et de coopération avec les familles et les partenaires



Les différentes classes
possibles
pour les mineurs isolés
étrangers



- La classe **FLEI** (Français Langue Etrangère)
- La classe **CLIN** (Classe d'Initiation)
- La classe **CLA** (Classe d'Accueil)
- La classe **FLER** (Français Langue Étrangère Renforcée)

La Formation Professionnelle

- Lycées Professionnels



- CIPPA (Cycle d'Insertion Professionnelle par Alternance)



Cycles d'insertion professionnelle par alternance (CIPPA)

Ces cycles sont ouverts aux jeunes volontaires non diplômés en difficulté scolaire ou en rupture de scolarité.

- **Les CIPPA ont pour but :**
- - d'aider chaque jeune à faire le point sur ses acquis, ses capacités, ses centres d'intérêt afin d'élaborer un projet personnel ou professionnel et d'acquérir les pré-requis nécessaires,
- - de travailler avec les entreprises à la construction de profils d'emplois correspondant à leurs besoins et accessibles aux jeunes.